



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Résen
au
Monite
belge



20119867

Déposé / Reçu le

0 - 06.10.2020
au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Greffe

N° d'entreprise : 0674.968.756 8

Dénomination

(en entier) : **Jangada ASBL**

(en abrégé) :

Forme juridique : **ASBL**Siège : **av de l'Idéal 27 1200 Bruxelles**

Objet de l'acte : **Démission Marc Joway de son poste d'administrateur repris dans
l'Assemblée Générale du 10/06/2020**

9/ Démissions - Nominations - Réélections d'administrateurs - Mandats de gestion
journalière.

Personne ne doit être reconduit, les mandats sont valables jusqu'en fin 2021
Marc Joway démissionne du CA de Jangada pour rentrer dans le CA de la FUP
Approuvé à la majorité

Dans les statuts, nous avons noté qu'il fallait au minimum 3 administrateurs
Chaque administrateur a un mandat pour 4 ans et est rééligible

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/10/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature